

## Déclaration conjointe FAO-OMS-OMC

### Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce 23 et 24 avril 2019, Genève (Suisse)

1. Les maladies d'origine alimentaire ont des répercussions substantielles sur la santé publique, la sécurité alimentaire, la productivité et la pauvreté. Chaque année, elles touchent près de 600 millions de personnes, et 420 000 personnes en meurent, entraînant la perte de 33 millions d'années de vie en bonne santé. Les pays à revenu faible ou intermédiaire sont les plus concernés : on estime que, chaque année, en raison de la consommation d'aliments impropres, les coûts imputables aux pertes de productivité, aux pertes commerciales et au traitement des maladies se montent à US \$110 milliards.
2. Deux manifestations ont été organisées sous le thème commun « L'Avenir de la sécurité sanitaire des aliments — Transformer les connaissances en actions pour la population, l'économie et l'environnement » : la Première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 12 et 13 février 2019 ; et le Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, tenue à l'OMC, à Genève (Suisse), les 23 et 24 avril 2019, avec le soutien de la FAO et de l'OMS. Ces événements ont mis en exergue l'ampleur des défis à relever et permis de proposer des actions fondées sur les connaissances face aux problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments. Ils ont été aussi l'occasion de souligner le rôle déterminant que les investissements dans des systèmes efficaces de sécurité sanitaire des aliments, y compris dans les connaissances, les ressources humaines, les institutions et les infrastructures, peuvent jouer pour atteindre les objectifs dans ce domaine. Des systèmes efficaces induisent des coûts, mais ceux-ci sont compensés par les bénéfices économiques et les économies en matière de santé publique.
3. Le commerce mondial de produits alimentaires a été multiplié par plus de trois au cours des vingt dernières années, atteignant US \$1,5 milliard en 2017. Les pays en développement y participent de plus en plus intensément, en tant qu'exportateurs aussi bien que comme importateurs. Dans le même temps, les chaînes de valeur agricoles mondiales sont devenues complexes et les produits alimentaires sont souvent cultivés, transformés et consommés dans des pays différents. Si ces tendances ont contribué à accroître la quantité et la diversité des aliments pour les consommateurs, partout dans le monde, elles ont aussi soulevé des préoccupations concernant la sécurité sanitaire des aliments commercialisés. Les consommateurs sont en droit d'attendre que les aliments issus de la production locale aussi bien qu'importés sont propres à la consommation. Dans ce contexte, il n'a jamais été aussi important d'élaborer des normes internationales sur la sécurité sanitaire des aliments qui seront appliquées tant au niveau national que dans le cadre du commerce international.
4. La sécurité sanitaire et le commerce international des aliments sont des facteurs déterminants pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ensemble, les normes alimentaires internationales et les règles commerciales mises en place par la FAO, l'OMS et

l'OMC soutiennent les Membres dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'Objectif 1 sur la pauvreté ; l'Objectif 2 sur la faim, la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable ; l'Objectif 3 sur la vie en bonne santé et le bien-être ; l'Objectif 8 sur la croissance, l'emploi et le travail et l'Objectif 17 sur les partenariats mondiaux.

**Les participants au Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, tenu à l'OMC avec l'appui de la FAO et de l'OMS, ont en particulier souligné ce qui suit:**

5. Les progrès constants des sciences et des technologies ouvrent des possibilités et posent des défis tant du point de vue de la sécurité sanitaire que pour le commerce des aliments. Les technologies, y compris le recours aux mégadonnées, permet d'améliorer les outils et méthodes de détection, d'enquête, de contrôle et de surveillance pour l'évaluation des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments. Elles facilitent l'accès des consommateurs à de nouveaux aliments, produits à partir de variétés végétales et de races animales différentes et au moyen de procédés plus efficaces. Elles permettent aux systèmes alimentaires de répondre aux changements climatiques et aux défis environnementaux. Elles accélèrent également les procédures commerciales et facilitent les transactions. Les technologies numériques offrent des possibilités d'améliorer la transparence et la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire et peuvent contribuer ainsi à améliorer la sécurité sanitaire des aliments et à sécuriser les échanges commerciaux. Toutefois, la confidentialité des données, la compatibilité avec les cadres réglementaires existants et les disparités croissantes en matière d'accès aux technologies suscitent des préoccupations. Pour y répondre et pour combler le fossé technologique, il faudra mener des activités de sensibilisation, réaliser des investissements publics et privés majeurs et renforcer les capacités.
6. Le commerce mondial évolue rapidement et les Accords de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, sur les obstacles techniques au commerce et sur la facilitation des échanges contribuent au développement économique en éliminant les obstacles inutiles au commerce des denrées alimentaires. Les mesures de sécurité sanitaire des aliments fondées sur des principes scientifiques et sur les normes du Codex Alimentarius protègent la santé de façon optimale et sécurisent les échanges commerciaux. D'après les estimations, chaque économie de 1 % sur les coûts de transaction commerciale se traduirait par des gains de US \$43 milliards pour le commerce mondial. Ces gains sont particulièrement notables pour le commerce des produits périssables, y compris des aliments frais. Des outils comme la certification électronique peuvent améliorer l'efficacité des mouvements transfrontaliers de marchandises – sans nuire à l'efficacité des contrôles de sécurité sanitaire des aliments – tandis que des évolutions telles que le commerce électronique ouvrent de nouvelles voies aux échanges.
7. Comme les connaissances scientifiques, les technologies et le commerce des aliments continuent d'évoluer. Une gouvernance efficace est nécessaire pour répondre correctement à ces changements. Les réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments doivent s'adapter en permanence à ces nouvelles réalités et à l'évolution des besoins, des préférences et des perceptions des consommateurs. Le Codex Alimentarius FAO/OMS est la principale référence internationale pour les normes de sécurité sanitaire des aliments et guide les Membres dans la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Avec l'évolution constante des systèmes alimentaires et des pratiques commerciales, le rôle du Codex est plus crucial que jamais et l'importance de ses travaux augmente.

8. Une coordination et des partenariats aux niveaux national, régional et international doivent être établis pour renforcer les capacités requises afin de tirer parti des possibilités offertes par les progrès scientifiques et technologiques et de relever les défis qu'ils engendrent. Les secteurs public et privé, les opérateurs représentant tous les maillons de la chaîne alimentaire, les organisations de la société civile et les institutions universitaires et de recherche ont un rôle à jouer. Ils sont essentiels pour élaborer des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire solides, efficaces et crédibles. Il est indispensable de créer un environnement favorable aux partenariats public-privé, car ceux-ci jouent un rôle important pour stimuler les investissements privés et promouvoir un usage plus efficient des ressources publiques.
9. La FAO, l'OMS et l'OMC devraient poursuivre leur action concertée, en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), dans le cadre du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (MENDC). Ce partenariat mondial aide les gouvernements, les agriculteurs, les transformateurs et les négociants des pays en développement à se conformer aux normes internationales relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires, sécurisant ainsi les échanges commerciaux tout en améliorant la santé publique.

**La FAO, l'OMS et l'OMC s'engagent à pérenniser la dynamique mondiale créée par les manifestations organisées à Addis-Abeba et à Genève sur le thème de l'avenir de la sécurité sanitaire des aliments et à soutenir nos Membres à cet égard. En particulier :**

- Conformément à nos mandats respectifs, nous continuerons de fournir des enceintes multilatérales neutres de dialogue, permettant aux Membres de mettre en commun leurs connaissances et leurs données d'expérience sur l'utilisation des nouvelles technologies et options réglementaires. Notre objectif est de promouvoir une meilleure compréhension entre les Membres et de contribuer à réduire les disparités dans leur capacité à tirer parti de ces technologies, ouvrant la voie à la convergence et à l'harmonisation réglementaires.
- Nous appelons à soutenir plus vigoureusement le renforcement des capacités afin de permettre aux populations défavorisées et vulnérables de bénéficier des progrès technologiques.
- Nous soulignons combien le renforcement des capacités est important pour permettre à tous les Membres de tirer profit du commerce international et pour promouvoir la collaboration entre les douanes et les organismes nationaux responsables des mesures sanitaires et phytosanitaires, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières, en vue d'assurer des contrôles efficaces et efficients et de sécuriser ainsi le commerce des aliments.
- Nous soulignons combien il est important d'harmoniser les prescriptions nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments avec les normes du Codex et invitons tous les Membres à continuer de participer aux travaux du Codex pour que ces normes restent pertinentes et soient actualisées.
- Nous restons déterminés à appuyer les travaux normatifs de la Commission du Codex Alimentarius, afin qu'elle continue de jouer son rôle essentiel pour protéger la santé publique et faciliter le commerce équitable et qu'elle demeure pertinente en apportant des réponses appropriées aux évolutions technologiques et commerciales.
- Nous sommes déterminés à renforcer la capacité des pays en développement à participer efficacement aux travaux du Codex. Nous comptons sur les Membres et les donateurs pour continuer à soutenir les efforts du Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex.
- Nous réaffirmons notre engagement à continuer, moyennant nos activités de renforcement des capacités, d'aider les pays en développement à bâtir de solides systèmes de contrôle de la

sécurité sanitaire des aliments, à mettre en œuvre des mesures visant à sécuriser le commerce des aliments et à participer au cadre FAO/OMS/OMC de normes et de règles commerciales relatives à la sécurité sanitaire des aliments.

- Nous soulignons combien il est important d'intégrer la sécurité sanitaire des aliments dans les programmes nationaux relatifs à la santé publique, à la sécurité alimentaire, à l'environnement, au commerce et au développement, et de soutenir les approches multisectorielles du type « Un monde, une santé ». Il s'agit notamment de créer des réseaux et d'intégrer les aspects socioéconomiques et environnementaux dans les efforts nationaux de sécurité sanitaire des aliments, afin d'atteindre les objectifs de santé publique et de développement économique.
- Nous restons déterminés à poursuivre nos travaux conjoints, en s'appuyant sur nos mandats respectifs et les politiques applicables, y compris par l'intermédiaire du partenariat du MENDC, et à exploiter davantage les synergies entre nos organisations et d'autres organismes travaillant dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et du commerce, au bénéfice de nos Membres.

---